

COMMUNE DE PETIT-LANDAU

**PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PETIT-LANDAU
SEANCE DU 30/08/2022**

Sous la présidence de Madame Carole TALLEUX, Maire,

Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents, et constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 19 h 30.

Présents (12) : Mesdames et Messieurs, Carole TALLEUX, Maire

Jean-Marc GINDER, Christian BUTSCHA, Laetitia ORTSCHITT, Adjoint au Maire,
Joseph CARNEMOLLA, Stéphane ESSLINGER, Arnaud FLANDRE, Armand HEITZ, Didier KERN,
Thomas MAUVAIS, Sandrine SCHNEIDER, Alexandra STEMMELIN, conseillers municipaux.

Ont donné procuration (3) : Christine CARRERA qui a donné procuration à Sandrine SCHNEIDER. Myriam WENDLING qui a donné procuration à Carole TALLEUX. Jean-Baptiste MEYER qui a donné procuration à Jean-Marc GINDER.

En application de l'article L.2121-15 du CGCT est désignée secrétaire de séance, Alexandra STEMMELIN, conseillère municipale, assistée de Nicolas NUNNINGER, Secrétaire de Mairie.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 14 juin 2022.
2. « Fonds climat nouvelle donne environnementale » Convention de financement avec m2A.
3. Convention de partenariat Bus France Services avec le Centre socio culturel Lavoisier.
4. Adhésion au service commun de secrétariat de mairie itinérant (convention avec m2A).
5. Subvention exceptionnelle à l'association « Les Mulhousiennes ».
6. Déplacement de Mme le Maire au Salon des Maires.
7. Jumelage Petit-Landau / Labouheyre.
8. Point sur le tableau des effectifs.
9. Gobelets réutilisables : fixation des modalités et des tarifs de location. Modalités de remboursement à la Commune.
10. Décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal du 2 juin 2020.
11. Documents d'urbanisme & droit de préemption urbain.
12. Divers



1. Approbation de la réunion du Conseil Municipal du 14 juin 2022.

Le compte-rendu de la séance du 14 juin 2022 n'appelant pas d'observation est approuvé à l'unanimité et signé séance tenante.

2. « Fonds climat nouvelle donne environnementale » Convention de financement avec m2A.

Mme le Maire rappelle que par délibération du 1^{er} février 2022, le Conseil Municipal de Petit-Landau a approuvé le projet d'optimisation du fonctionnement et de réduction de la consommation électrique du système de chauffage/refroidissement de la salle polyvalente. Le montant global du projet se monte à 58 822,91 € HT (changement des pompes de la PAC, travaux sur le réseau d'eau chaude sanitaire, mise en place de la régulation).

Mme le Maire informe que le projet a été retenu au titre de la DETR à hauteur de 20 % du montant HT des travaux soit 11 765,58 €.

D'autre part, m2A, dans le cadre de la politique visant à la sobriété environnementale, a mis en place un « Fonds climat nouvelle donne environnementale ». Ce fonds a pour objet de soutenir financièrement les projets des acteurs locaux (dont les communes) qui visent à limiter les effets du changement climatique.

Mme le Maire informe que le projet de la Commune est éligible à cette aide financière qui s'élèvera à 60 % du reste à charge de la Commune, après déduction du montant octroyé au titre de la DETR. Soit une subvention espérée de 35 294,00 €. Et un reste à charge de la Commune de 11 764,33 € (soit 20 % du projet global).

Elle présente le projet de convention au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention
- **CHARGE** Mme le Maire de la signature de la convention et de tout document afférent.

3. Convention de partenariat Bus France Services avec le Centre socio culturel Lavoisier.

Le Centre Socioculturel (CSC) Lavoisier Brustlein de Mulhouse gère le bus France Service. Ce bus itinérant stationne en différents endroits de m2A pour informer, accompagner et orienter les habitants dans leurs diverses démarches administratives, parfois complexes ou peu maîtrisées (Caisse d'Allocations Familiales, Ministères de l'Intérieur, de la Justice, des Finances Publiques, Caisse Nationale d'Assurance Maladie, Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse, Mutualité Sociale Agricole, Pôle Emploi, La Poste).

Dans un premier temps, une période d'essai de six mois a été définie avec le CSC Lavoisier Brustlein. La Commune de Petit-Landau a choisi de s'associer aux deux communes voisines de Hombourg et Niffer pour proposer ce service public de proximité aux habitants. Le bus stationnera alternativement une fois par mois dans une des trois communes.

Pour Petit-Landau les dates retenues sont :

- le lundi 26 septembre (9h – 12h)
- le lundi 23 janvier 2023 (9h – 12h).

Le bus sera stationné aux abords immédiats de la Mairie.

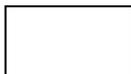
Après cette période de six mois, un bilan sera fait entre le CSC Lavoisier Brustlein et les trois communes concernées pour décider de la suite à donner à ce dispositif.

Le cout de cette période d'essai se monte à 300 € par demi-journée.

Mme le Maire présente le projet de convention de partenariat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention de partenariat entre le Centre Socioculturel Lavoisier



- Brustlein pour le passage du Bus France Services,
- **CHARGE** Mme le Maire de la signature de la convention et de tout document afférent.

4. Adhésion au service commun de secrétariat de mairie itinérant (convention avec m2A).

Dans le cadre de sa démarche de mutualisation avec les communes membres, Mulhouse Alsace Agglomération a, par délibération en date du 27 juin 2022, décidé de la création d'un service commun de secrétariat de mairie itinérant, conformément à l'article L 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce service mutualisé géré par Mulhouse Alsace Agglomération permettra le remplacement temporaire d'un(e) secrétaire (maladie, congés de maternité...), un renfort du secrétariat communal, en cas de besoin et, permettra d'assurer la continuité du service public en période de transition et de recrutement.

Le recours au service commun, par les communes membres, donne lieu au remboursement de la rémunération de l'agent et des frais annexes en fonction du nombre d'heures d'intervention dans chaque commune.

Ainsi, les communes qui adhèrent au service commun mais ne l'utilisent pas, n'ont aucun frais.

Afin de pouvoir faire appel au service commun de secrétariat de mairie itinérant, il est proposé d'adhérer à ce service commun dans les conditions déterminées par la convention régissant ledit service ci-après annexée.

Vu l'article L 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil d'agglomération de Mulhouse Alsace Agglomération en date du 27 juin 2022 ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'adhérer au service commun de secrétariat de mairie itinérant créé par Mulhouse Alsace Agglomération ;
- **APPROUVE** les termes de la convention régissant le service commun de secrétariat de mairie itinérant et ses annexes ;
- **AUTORISE** Mme le Maire, à signer la convention ainsi que tout document afférent.

5. Subvention exceptionnelle à l'association « Les Mulhousiennes ».

Depuis 2014, l'Association les Mulhousiennes organise une course/marche féminine et une course pour les enfants pour récolter des fonds pour la lutte contre le cancer du sein.

Comme en 2021, la Commune de Petit-Landau souhaite s'associer à cet élan de générosité en participant financièrement à l'opération.

Ainsi, pour chaque enfant qui s'inscrira à la « course des kids » et pour chaque landaunaise qui s'inscrira à la course ou à la marche organisées les 17 et 18 septembre prochain au stade de l'III à Mulhouse, la Commune versera un abondement de 5 € à l'association Les Mulhousiennes, dans la limite de 250 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** de versement de 5 € par participant aux courses caritatives Les Mulhousiennes, dans la limite de 250 €,
- **CHARGE** Mme le Maire du versement de la subvention et de la signature de tout document afférent.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2022.



6. Déplacement de Mme le Maire au Salon des Maires.

Mme le Maire se rendra au Congrès des Maires du 22 au 24 novembre 2022 à Paris – Porte de Versailles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 1 abstention (Carole TALLEUX) :

- **APPROUVE** la prise en charge des frais de transport, d'hébergement et d'inscription pour le déplacement de Mme le Maire au Salon des Maires,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2022.

7. Jumelage Petit-Landau / Labouheyre.

Dans le cadre du jumelage entre les communes de Petit-Landau et Labouheyre, une délégation de membres du Conseil Municipal se rendra à Labouheyre dans le cadre des festivités landaises du 16 au 19 septembre.

Mme le Maire propose la prise en charge des frais de transport et d'hébergement des 4 élus concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la prise en charge par la Commune des frais de transport et d'hébergement des 4 membres du Conseil Municipal à Labouheyre,
- **CHARGE** Mme le Maire de la vérification des dépenses et du remboursement aux élus concernés,
- **DIT** que les crédits nécessaires ont été votés au budget principal 2022.

8. Point sur le tableau des effectifs.

Mme le Maire présente le tableau des effectifs de la Commune.

A ce jour 9 postes ont été créés par le Conseil Municipal et 8 sont pourvus (le poste d'adjoint technique de gardien de déchets verts (1,5/35^{ème}) n'est pas pourvu).

9. Gobelets réutilisables : fixation des modalités et des tarifs de location. Modalités de remboursement à la Commune.

Mme le Maire informe que la Commune a fait l'acquisition de 2000 gobelets réutilisables.

Ces gobelets seront utilisés par la Commune lors des diverses manifestations organisées, et mis à la disposition gracieusement des associations pour leurs manifestations organisées sur le ban communal afin de limiter la consommation des gobelets jetables et réduire les déchets.

Mme le Maire propose de demander 1 € par gobelet non rendu par les associations à l'issue de la location.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal,

- **APPROUVE** le tarif de 1 € par gobelet réutilisable non rendu,
- **CHARGE** Mme le Maire du recouvrement du montant auprès des débiteurs.

10. Décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal du 2 juin 2020.

Achat de 2 fauteuils de bureau pour l'école élémentaire, Manutan Collectivités, 257,34 € TTC.
Matériel pédagogique (école élémentaire), Hop Toys, 432,95 € TTC.



Petit mobilier (école élémentaire), WESCO, 375,14 € TTC.
Mobilier divers (école élémentaire), IKEA, 549,80 € TTC.
Commande de 2000 gobelets ECO 30 réutilisables, RE-UZ Ecopcup, 1 097 € TTC.
Elaboration du dossier de demande d'autorisation d'exploitation pour la Mairie/Maison Villageoise (analyse sécurité incendie et accessibilité handicapés), ISI2A, 2 388,00 TTC.
Travaux sur le système de chauffage / climatisation de la salle polyvalente : balance financière + travaux supplémentaires, VONTHRON, 2 793,62 € TTC.
Panneaux de signalisation (annonce feu artificiel 13 juillet), Inotechna, 940,80 € TTC.
Impression bulletin communal semestriel, AZ Imprimerie, 1 170,48 € TTC.
Sable spécial terrain de sport, Gustave Muller Terragreen, 3 488,51 € TTC.
Roulettes pour chariots des garnitures, OREXAD, 1 011,89 € TTC.
Travaux de voirie : travaux d'enrobés rue du Centre et carrefour rue du Rhin, COLAS, 19 402,50 € TTC.
Travaux de voirie : diverses rustines en enrobé rues de Fleurs/Longue/Justice, COLAS, 21 277,44 € TTC.

11. Documents d'urbanisme & droit de préemption urbain.

Mme le Maire rend compte des autorisations d'urbanisme instruites et en cours d'instruction.

Renonciation à exercer le droit de préemption urbain :

Me KLEIN, notaire à Sierentz, maison d'habitation 12 rue de Louhans.

Me BASCH, notaire à Mulhouse, terrain (zone Na).

Certificat d'urbanisme

Me SIFFERT-KLUSKA, notaire à Cernay, CUa d'information terrain 1 rue des Pyrénées

Déclaration préalable de travaux.

MEYER Olivier, 3 rue de la Justice, clôture.

MERMET Michel, 39 rue de l'Église, pergolas.

DAVAL Frédéric, 3 rue du Rhin, piscine

ORTSCHITT Raphaël, rue de Louhans, cuisine d'été

Permis de construire :

Néant.

12. Divers

Mme le Maire informe qu'Hugo MEYER a pris la fonction de gardien du point déchets verts le samedi des semaines paires de 14h à 17h. Pour le moment il est embauché via une mise à disposition de personnel du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour une période de 6 mois. Mme le Maire et Jean-Marc GINDER remercient Antoine SUTTER, qui intervient régulièrement pour pousser les déchets verts et optimiser l'espace de stockage. Ainsi que les élus qui ont pallié au manque de personnel en assurant les permanences chacun son tour depuis le mois de janvier.

Mme le Maire souligne la belle réussite de l'ouverture du bistrot du mois de juillet dernier : très belle participation de la population, météo et endroit favorable, tous les ingrédients étaient réunis pour passer de belles soirées. Une ouverture moins longue mais plus fréquente sera étudiée.

Concernant l'installation d'un city stade, il est proposé de créer une commission à constituer pour concrétiser ce projet. Notamment sur le côté technique. Cristian BUTSCHA informe qu'un bureau d'étude (LMS Ingénierie) a été mandaté pour l'implantation technique de l'équipement. Une réunion de lancement pour le groupe de travail en présence du bureau d'étude est prévue le



22 septembre 2022 à 16h. Arnaud FLANDRE, Laetitia ORTSCHITT, Sandrine SCHNEIDER, Christian BUTSCHA et Jean-Marc GINDER se proposent pour intégrer cette commission.

Jean-Marc GINDER informe que le chantier de la rue des Fleurs stagne malheureusement. Le maître d'œuvre a été contacté ce jour. COTTEL devrait intervenir courant de cette semaine ou la semaine prochaine pour enlever les poteaux télécom et permettre les travaux de finition de voirie. COLAS a de son côté été contraint de décaler son intervention pour cause de COVID dans l'entreprise.

Concernant les travaux du sentier des Meuniers, SUEZ devrait intervenir prochainement pour terminer les travaux.

Arnaud FLANDRE, sollicité par des habitants sur ce sujet, demande si les poubelles jaunes pourraient passer à une fréquence hebdomadaire, comme les bacs bruns. La question sera posée au SIVOM. Il est rappelé qu'il existe toujours des points d'apports volontaires enterrés rue de l'Ecole.

Mme le Maire rappelle qu'il est demandé de sortir les poubelles la veille au soir, notamment pour les poubelles jaunes où le ramassage a lieu très tôt.

Stéphane ESSLINGER pose la question du stationnement dans la rue des Fleurs où beaucoup de véhicules stationnent le soir de part et d'autre de la voie. Avant de passer à une réglementation restrictive (type stationnement alterné par quinzaine ou par mois), il est proposé d'adresser un courrier à tous les riverains pour les inciter à ne pas bloquer la rue et stationner leurs véhicules sur leur propriété. Il s'agit de ne pas entraver le passage, notamment des engins agricoles, les récoltes approchant, et de laisser un passage suffisant pour les piétons.

Concernant « Destination Automobile » qui se déroulera le 11 septembre, Laetitia ORTSCHITT informe que l'association Y A D'LA JOIE s'occupera de la buvette. Elle contactera les Fous des Pistons pour leur demander s'ils seront en mesure d'assurer un repas. L'Association des Parents d'élèves serait éventuellement également intéressée. Elle fera le point rapidement pour l'organisation de cette journée.

Thomas MAUVAIS a constaté qu'un arbre a été renversé rue de Normandie par l'entreprise en cours d'intervention au niveau du n°3. L'entreprise s'est engagée à remplacer l'arbre. Il sera planté d'ici à l'automne. Le trou ayant déjà été creusé il sera toutefois comblé pour des raisons de sécurité en attendant la plantation.

Il pose la question de l'installation d'un banc à l'abribus. Considérant l'historique d'un tel équipement et notamment les nuisances nocturnes, il est décidé de ne pas donner suite pour le moment.

Il pose la question de l'arrosage des pelouses pendant la période de restriction de l'utilisation de l'eau. Petit-Landau n'a pas été concerné par les arrêtés préfectoraux.

Christian BUTSCHA informe que les travaux de réfection et d'étanchéité de la façade ouest de l'école élémentaire sont en cours (réparation des infiltrations d'eau).

Les travaux au niveau du système de chauffage/climatisation de la salle polyvalente arrivent dans leur phase terminale. La réception de travaux et la formation pour l'optimisation de la régulation sont prévues le 26 septembre à 10h.

La séance est levée à 21h30.



**Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations
du conseil municipal de la commune de Petit-Landau
Séance du 30/08/2022**

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 14 juin 2022.
2. « Fonds climat nouvelle donne environnementale » Convention de financement avec m2A.
3. Convention de partenariat Bus France Services avec le Centre socio culturel Lavoisier.
4. Adhésion au service commun de secrétariat de mairie itinérant (convention avec m2A).
5. Subvention exceptionnelle à l'association « Les Mulhousiennes ».
6. Déplacement de Mme le Maire au Salon des Maires.
7. Jumelage Petit-Landau / Labouheyre.
8. Point sur le tableau des effectifs.
9. Gobelets réutilisables : fixation des modalités et des tarifs de location. Modalités de remboursement à la Commune.
10. Décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal du 2 juin 2020.
11. Documents d'urbanisme & droit de préemption urbain.
12. Divers

Nom & Prénom	Fonction	Signature	Procuration
TALLEUX Carole	Maire		
GINDER Jean-Marc	1° adjoint		
BUTSCHA Christian	2° adjoint		
ORTSCHITT Laetitia	3° adjoint		
MEYER Jean-Baptiste	Conseiller municipal	Procuration à Jean-Marc GINDER	
ESSLINGER Stéphane	Conseiller municipal		
STEMMELIN Alexandra	Conseillère municipale		
MAUVAIS Thomas	Conseiller municipal		
FLANDRE Arnaud	Conseiller municipal		
WENDLING Myriam	Conseillère municipale	Procuration à Carole TALLEUX	



CARNEMOLLA Joseph	Conseiller municipal		
HEITZ Armand	Conseiller municipal		
SCHNEIDER Sandrine	Conseillère municipale		
CARRERA Christine	Conseillère municipale	Procuration à Sandrine SCHNEIDER	
KERN Didier	Conseiller municipal		

